MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

JMP./GF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

3

MONUMENTS HISTORIQUES, FOUILLES ET SITES.

Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général. Secrétaire d'Etat Le Ministre/de l'Education nationale,

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sanda proposition de la Commission départementale des monuments natures de la loi du II duillet 1942 pris par application de la loi du II duillet 1942:

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à PEZENAS (Hérault) par le parc du Domaine de Roquelune pour la partie où se trouve la fontaine des chevaux marins (portion de la parcelle 526 section E. située à l'Est du château et limitée par une haie) cette fontaine, le ruisseau qui longe le parc depuis l'angle Sud-Est de la parcelle 557 en amont jusqu'au petit pont qui fait face à l'entrée du château en aval, ses berges, le vieux pont qui donne accès au parc et le mur d'enceinte du parc le long du ruisseau dans la partie descelui-ci, ci-dessus définie, le tout appartenant à M. Jean VERNIERES, Domaine de Roquelune, Pezenas.

159-385-J. 4754-38. [36292-1]

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préset du département pour les archives de la présecture, au Maire de la commune de PEZENAS et au propriétaire

intéressé,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

Par délégation Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général des Beaux-Arts

- 3 DEC 4942

Pour ampliation:
Le/Chef du Bureau des Monuments bistoriques et des Sites,

L. HAUTECCEUR

Coerren

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

DES IMMEUBLES PROTÉGÉS AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Pézenas. -

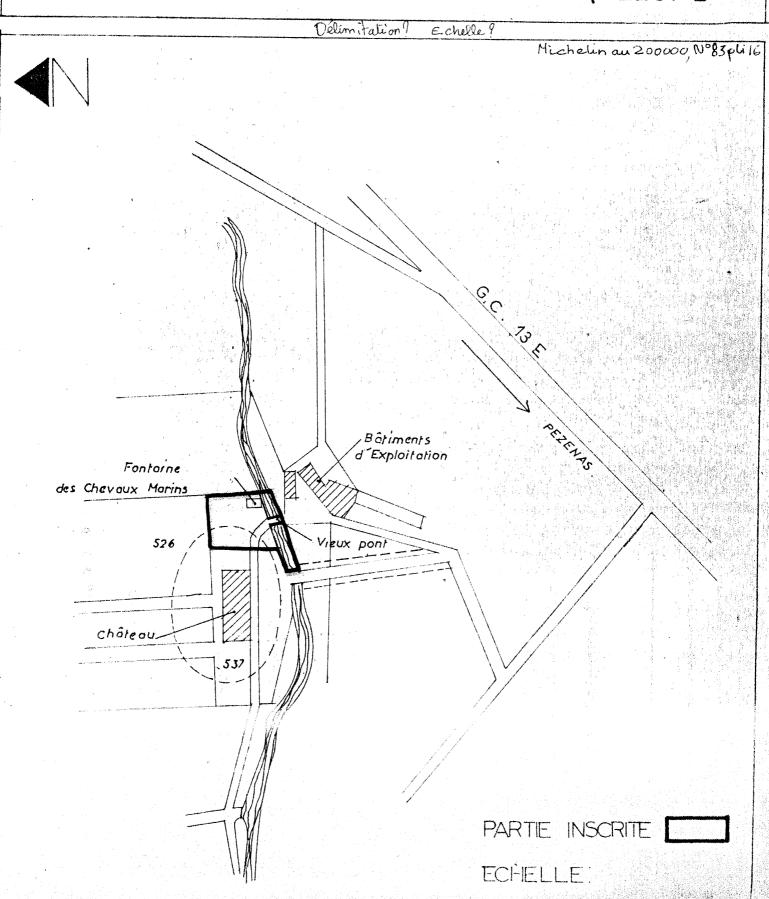
— Parc du domaine de Roquelune, pour la partie où se trouve la fontaine des Chevaux marins (portion de la parcelle n° 526, section E du cadastre, située à l'est du château et limitée par une haie), cette fontaine, le ruiseau qui longe le parc depuis l'angle sud-est de la parcelle n° 537 en amont jusqu'au petit pont qui fait face à l'entrée du château en aval, ses berges, le vieux pont qui donne accès au parc et le mur d'enceinte du parc le long du ruisseau dans la partie de celui-ci ci-dessus définie (S. Ins.: 3 décembre 1942).

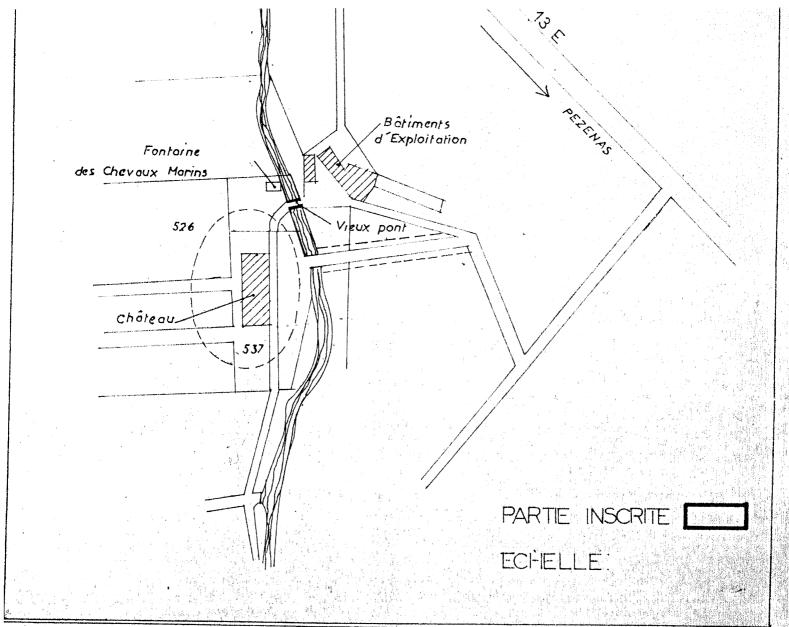
HERAULT 34

PEZENAS

ARRONDI BEZIERS
CHEF_LIEU DE CANTON

LE PARC DU DOMAINE DE ROQUELUNE





Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Pezenas (Mérault) par le parc du domaine de ROQUELUNE puur la partie où se trouve la fontaine des Chevaux Marins (portion de la parcelle 526 section E. située à l'Est du château et limitée par une hais) cette fontaine, le ruisseau qui longe le parc depuis l'angle sud-est de la parcelle 537 en amont jusqu'au petit pont qui fait face à l'entrée du château en a aval, ses berges, le vieux pont qui donne accès au parc et le mur d'enceinte di parc le long du ruisseau dans la partie de celui-ci, ci-dessus définie, le tout appartenant à M. Jean Vernières, Domaine de ROQUELUNE, PEZENAS.

(Arrété du 3 Décembre 1942.)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

ÉTAT FRANÇAIS

Palais-Royal, le.....

BEAUX-ARTS

A L'INSTRUCTION NATIONALE

7

HRRAULE

PEZBIAS

pare du domaine de Requelune

Chantier Intellectuel I424

MOTITICATION

Par arrôté en date du 3.11. (L M. Le Ministre, Becrétaire d'Atat à l'Education Hationale a instant sur l'inventaire des sites l'ensemble formé à crit sur l'inventaire des sites l'ensemble formé à derit sur la partie où se trouve la faont ine des lune pour la partie où se trouve la faont ine des lune pour la partie du château et linitée par une naie) a située à l'Est du château et linitée par une naie) et le poit qui fait face à l'entrée du chapteau en petit pont qui fait face à l'entrée du chapteau en part et le mur d'enceinte du parc le long du Tuisseau pont qui donne accès au parc et le mur d'enceinte du parc le long du Tuisseau parc le long du Tuisseau pont qui donne accès au parc et le mur d'enceinte du parc le long du Tuisseau parc

Monsieur de Gorsse Inspecteur Régional du Chantler Intellectuel I424

oans le pertie de celui-ci ci-des us définie, le tout appertenant à M. Joan VERNIMMES, Domaine de Roquelure, Peznass.